



CONSEIL MUNICIPAL
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
EN SEANCE DU
LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026 A 20h

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Municipal
53-2026	Lotissement Le Chemin Vert II - Les Oiseaux - Réservation des lots et versement des arrhes	Adopté à l'unanimité
54A-2026	DM n°2 Budget Principal	Adopté à l'unanimité
54B-2026	DM n°1 Lotissement Doué Geneston	Adopté à l'unanimité
54C-2026	DM n°2 Lotissement le Chemin Vert II - Les Oiseaux	Adopté à l'unanimité
55-2026	Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation	Adopté à l'unanimité

Document mis en ligne sur le site Internet de la commune de Saint-Malô-du-Bois
et affiché en mairie conformément à l'article L2121-5 du CGCT, le 10 septembre 2026.

Le Maire
Arnaud PRAILE





Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le

ID : 085-218502409-20260907-0053-DE



Date de convocation :

2 septembre 2026

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 16

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, GAULT Christophe, RONGEARD Mathieu, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, COUSSEAU Dorothee, MERLIN Ingrid, GAULT Axel,

ABSENTS EXCUSES : RAMBAUD Christine, GODET Viviane,
AFONSO Paul

Secrétaire de séance : HURTAUD Amélie

N° 53/2026 - Lotissement « Chemin Vert II - Les Oiseaux » - Réservation des lots et versements des arrhes

Des promesses de vente sont en cours de signature au lotissement du « Chemin Vert II - Les Oiseaux ».

Pour les précédents lotissements, des arrhes étaient versées par les futurs acquéreurs à la réservation des parcelles.

Pour le lotissement du Geneston, le montant des arrhes demandés était de 1 000€.

Il est précisé que seul un refus de prêt à la banque donne lieu au remboursement des arrhes versées.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant des arrhes pour le lotissement « le Chemin Vert II - Les oiseaux » à 1 000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : DECIDE de fixer le montant des arrhes à 1 000€ pour la réservation des parcelles du lotissement « Le Chemin Vert II - Les Oiseaux ».

Article 2^{ème} : PRECISE que seul un refus de prêt par la banque donne lieu au remboursement des arrhes versées.

Article 3^{ème} : AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Article 4^{ème} : CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Arnaud PRAILE

Delibération n° 53/2026 du 07/09/2026

Le Secrétaire de Séance,

Amélie HURTAUD

Page 1

Envoyé en préfecture le 08/09/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le

ID : 085-218502409-20260908-54A26-DE



N° INSEE : 85240

COMMUNE SAINT MALO DU BOIS

Exercice 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL

N°54A26

DECISION MODIFICATIVE N° 2

(Vote de crédits)

Date de convocation :	02/09/2026	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	19	Pour :	16
Nombre de membres présents :	16	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	16	Abstention :	0

L'an 2026, le 07 septembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M le Maire de Saint Malo-du-Bois Arnaud PRAILE

Présents : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, GAULT Christophe, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, RONGEARD Mathieu, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, MERLIN Ingrid, GAULT Axel, COUSSEAU Dorothée

Procurations :

Absents :

Excusés : RAMBAUD Christine, AFONSO Paul, GODET Viviane

Secrétaire de séance : HURTAUD Amélie

Objets : DM n°2

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
001 (001) : Solde d'exécution section inves	238 008,14	021 (021) : Virement de la section de fonct	128 864,78
1641 (16) : Emprunts en euros	-115 069,88	10222 (10) : FCTVA	-59 540,35
1641 (16) : Emprunts en euros	115 667,43	10222 (10) : FCTVA	53 612,16
2111 (040) : Terrains nus	4 824,00	1068 (10) : Excédents de fonctionnement c	170 625,37
2188 (21) - 12 : Autres immobilisations cor	11 278,92	238 (040) : Avances commandes immo corp	4 824,00
2188 (21) - 401 : Autres immobilisations co	-46 733,10	2804111 (040) : Subv. Etat : Bien mobilier,	2 258,39
2188 (21) - 403 : Autres immobilisations co	-3 000,00	28041411 (040) : Subv.Cnc GFP : Bien mob	200,00
		28041482 (040) : Subv.Autres cnes:Bâtiment	635,11
		28041511 (040) : Subv. Grpt : Bien mobili	1 232,96
		2804181 (040) : Autres org pub - Biens mob	17 072,48
		280422 (040) : Privé - Bâtiments et install	100,00
		2804422 (040) : Sub nat privé - Bât. et ins	160,49
	204 975,51		320 045,39

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	128 864,78	73111 (731) : Impôts directs locaux	-610 000,00
65821 (65) : Déficit des budgets annexes ad	-60 000,00	73111 (731) : Impôts directs locaux	690 295,00
681 (68) : Dot. amort. et prov. Charges de f	-22 000,00	732221 (73) : Fonds péréquation ress. com.	-35 281,00
681 (042) : Dot. amort. et prov. Charges de	21 659,43	732221 (73) : Fonds péréquation ress. com.	36 542,00
		74111 (74) : Dotation forfaitaire des commu	-153 844,00

Envoyé en préfecture le 08/09/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le

S²LO

		74111 (74) : Dota	ID : 085-218502409-20260908-54A26-DE 64,00
		741121 (74) : DSR des communes	-48 708,00
		741121 (74) : DSR des communes	46 509,00
		741127 (74) : DNP des communes	-20 183,00
		741127 (74) : DNP des communes	22 426,00
		744 (74) : FCTVA	-14 439,00
		744 (74) : FCTVA	2 206,21
		74832 (74) : Etat - Compensation CET (CV	-63 000,00
		74832 (74) : Etat - Compensation CET (CV	61 537,00
	68 524,21		68 524,21
Total Dépenses		273 499,72	Total Recettes 388 569,60

Certifié exécutoire par Arnaud PRAILE, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 07/09/2026 et de la publication le 07/09/2026

A SAINT MALO DU BOIS, le 07/09/2026

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire,
Arnaud PRAILE

le(s) secrétaire(s) de séance

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 085-218502409-20260907-0054-DE



N° INSEE : 85240

LOTISSEMENT DOUE GENESTON

Exercice 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL

N°54B26

DECISION MODIFICATIVE N° 1

(Vote de crédits)

Date de convocation :	02/09/2026	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	19	Pour :	16
Nombre de membres présents :	16	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	16	Abstention :	0

L'an 2026, le 07 septembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M le Maire de Saint Malo-du-Bois Arnaud PRAILE

Présents : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, GAULT Christophe, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, RONGEARD Mathieu, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, MERLIN Ingrid, GAULT Axel, COUSSEAU Dorothée

Procurations :

Absents :

Excusés : RAMBAUD Christine, AFONSO Paul, GODET Viviane

Secrétaire de séance : HURTAUD Amélie

Objets : DM n°1

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	-14 040,00		
3555 (040) : Terrains aménagés	256 098,42		
	242 058,42		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6015 (011) : Terrains à aménager	285 914,89	71355 (042) : Variat° stocks terrains aménagés	256 098,42
608 (011) : Frais sur terrains en cours aménagés	-12 960,00	748388 (74) : Autres	-60 000,00
608 (043) : Frais sur terrains en cours aménagés	11 814,90	796 (043) : Transferts charges financières	11 814,90
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	-12 960,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	11 814,90		
	283 624,69		207 913,32
Total Dépenses	525 683,11	Total Recettes	207 913,32

Certifié exécutoire par Arnaud PRAILE, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 07/09/2026 et de la publication le 07/09/2026

A SAINT MALO DU BOIS, le 07/09/2026

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme



Le Maire,
Maire
Arnaud PRAILE

le(s) secrétaire(s) de séance

Envoyé en préfecture le 08/09/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le

ID : 085-218502409-20260908-54C26-DE



N° INSEE : 85240

LOTISSEMENT LE CHEMIN VERT 2

Exercice 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL**N°54C26****DECISION MODIFICATIVE N° 2**

(Vote de crédits)

Date de convocation :	02/09/2026	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	19	Pour :	16
Nombre de membres présents :	16	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	16	Abstention :	0

L'an 2026, le 07 septembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M le Maire de Saint Malo-du-Bois, Arnaud PRAILE

Présents : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, GAULT Christophe, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, RONGEARD Mathieu, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, MERLIN Ingrid, GAULT Axel, COUSSEAU Dorothée

Procurations :

Absents :

Excusés : RAMBAUD Christine, AFONSO Paul, GODET Viviane

Secrétaire de séance : HURTAUD Amélie

Objets : DM n°2

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
001 (001) : Solde d'exécution section inves	61 773,11	001 (001) : Solde d'exécution section inves	-61 773,11
1641 (16) : Emprunts en euros	141 080,36	021 (021) : Virement de la section de fonct	101 080,36
3555 (040) : Terrains aménagés	360 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros	-61 773,11
		3555 (040) : Terrains aménagés	61 773,11
	562 853,47		39 307,25

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	101 080,36	7015 (70) : Ventes de terrains aménagés	-310 000,00
6015 (011) : Terrains à aménager	90 000,00	7015 (70) : Ventes de terrains aménagés	201 000,00
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	4 000,00	71355 (042) : Variat° stocks terrains aménag	360 000,00
71355 (042) : Variat° stocks terrains aménag	61 773,11		
	256 853,47		251 000,00
Total Dépenses	819 706,94	Total Recettes	290 307,25

Envoyé en préfecture le 08/09/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le

ID : 085-218502409-20260908-54C26-DE



Certifié exécutoire par Arnaud PRAILE, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 07/09/2026 et de la publication le 07/09/2026

A SAINT MALO DU BOIS, le 07/09/2026

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire,
Arnaud PRAILE

A blue circular official stamp of the Mayor of Saint Malo du Bois is partially obscured by a handwritten signature in black ink.

le(s) secrétaire(s) de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.



Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Envoyé en préfecture le 09/09/2026

Reçu en préfecture le 09/09/2026

Publié le

ID : 085-218502409-20260907-0055-DE



Date de convocation :

2 septembre 2026

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 16

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, GAULT Christophe, RONGEARD Mathieu, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, COUSSEAU Dorothée, MERLIN Ingrid, GAULT Axel,

ABSENTS EXCUSES : RAMBAUD Christine, GODET Viviane,
AFONSO Paul

Secrétaire de séance : HURTAUD Amélie

N° 55/2026 – Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le Maire de Saint Malo-du-Bois,

Expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : DECIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Article 2^{ème} : CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Arnaud PRAILE

Le Secrétaire de Séance,

Amélie HURTAUD